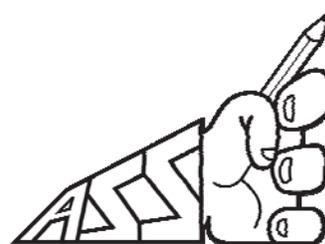


# Conseil de Coordination de l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ)

*Cahier de propositions*  
**Jeudi 19 mars 2009 à 18h30**  
**Au siège social de l'ASSÉ**



## **Ordre du jour**

---

- 0.0 Ouverture
- 1.0 Procédures
  - 1.1 Praesidium
  - 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
  - 1.3 Lecture et adoption du procès-verbal
- 2.0 Plan d'action
  - 2.1 Manifestation 26 mars 2009
  - 2.2 1<sup>er</sup> mai 2009
  - 2.3 Actions contre la hausse des tarifs
- 3.0 Instances
  - 3.1 Camp de formation féministe
  - 3.2 Congrès annuel
- 4.0 Suivi des Comités et Conseils
  - 4.1 Comité journal
  - 4.2 Comité aux luttes sociales
  - 4.3 Comité d'information
  - 4.4 Conseil exécutif
- 5.0 Prochaine réunion
- 6.0 Varia
- 7.0 Levée

## **Propositions**

---

### **0.0 Ouverture**

### **1.0 Procédures**

#### **1.1 Praesidium**

#### **1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

1. Le Conseil exécutif propose l'ordre du jour à la page 1.

#### **1.3 Lecture et adoption du procès-verbal**

## **2.0 Plan d'action**

### **2.1 Manifestation nationale**

#### **2.2 1<sup>er</sup> mai 2009**

### **2.3 Actions contre la hausse des tarifs**

## **3.0 Instances**

### **3.1 Camp de formation féministe**

### **3.2 Congrès annuel**

1. Le Conseil exécutif propose que l'ordre du jour du Congrès annuel soit :

#### 0.0 Ouverture

#### 1.0 Procédures

##### 1.1 Praesidium

##### 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

##### 1.3 Lecture et adoption du procès-verbal

#### 2.0 Présentations et bilans

##### 2.1 Congrès annuel

##### 2.2 Procédure et rôle des délégué-e-s

##### 2.3 Gardien ou gardienne du senti

##### 2.4 Bilan Conseil exécutif

##### 2.5 Bilans autres

#### 3.0 Femmes

#### 4.0 Élections générales

##### 4.1 Processus

##### 4.2 Présentations

#### 5.0 Revendications

#### 6.0 Plan d'action 2009-2010

#### 7.0 Élections générales

##### 7.1 Plénière

##### 7.2 Scrutin

#### 8.0 Structures

##### 8.1 Conseils régionaux

##### 8.2 Conseil exécutif

##### 8.3 Autres

#### 9.0 Permanence

#### 10.0 Finances

##### 10.1 États des résultats 2008-2009

##### 10.2 Fonds d'entraide

##### 10.3 Prévisions budgétaires 2009-2010

#### 11.0 Avis de motion

- 11.1 Dépôt des avis de motion
- 11.2 Traitement des avis de motion
- 12.0 Varia
- 13.0 Levée

2. Le Conseil exécutif propose que les comités soient invités à déposer un bilan de leurs activités pour l'année 2008-2009 en vue du Congrès annuel.

## **4.0 Suivi des Comités et Conseils**

### **4.1 Comité journal**

1. Le Conseil exécutif propose une plénière de 10 minutes sur l'Ultimatum secondaire.
2. Le Conseil exécutif propose que l'Ultimatum secondaire soit de 4 pages dans le format « L'Autre journal » imprimé en 5000 exemplaires et que les articles soient les suivants :
  - Affiliations au secondaire avec cas de l'école d'hôtellerie des hautes Laurentides ;
  - L'implication, voilà comment changer le monde;
  - Article et pub ASSÉ;
  - Présentation de la prochaine campagne.

### **4.2 Comité aux luttes sociales**

1. Le Conseil exécutif propose une plénière sur la Coalition contre la précarité versus la Coalition pour un Québec sans pauvreté et sur le pacte de l'emploi (voir annexe 1).
2. Le Conseil exécutif propose que le Comité aux luttes sociales écrive la lettre d'appui à la famille Villanueva au gouvernement tel que demandé par celle-ci (voir annexe 2).

### **4.3 Comité d'information**

### **4.4 Conseil exécutif**

## **5.0 Prochaine réunion**

## **6.0 Varia**

## **7.0 Levée**

## Annexe 1

### Pacte pour l'emploi : la critique de l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ)

#### *Contribution de l'ASSÉ pour la Coalition contre la précarité*

##### Une analyse idéologiquement orientée

À la lecture du *Pacte pour l'emploi* du gouvernement du Québec, nous ne pouvons que nous inquiéter du maintien, voire même de l'approfondissement, de la logique néolibérale dans la gestion des services publics. Bon nombre d'éléments posent problème.

Tout d'abord, la notion de marché du travail apparaît comme un dogme indépassable, résultat de l'application totalisante du concept de marché au travail. Si l'état actuel du travail nous laisse entrevoir l'existence d'un marché en bonne et due forme, l'utilisation du concept de marché du travail à titre de justification des mesures néolibérales nous paraît franchement abusive. Le *Pacte pour l'emploi* soumet le travail au marché qui s'est mis en place pour l'administrer, et sous-tend du même coup que toutes les initiatives à venir pour dynamiser le travail doivent émaner d'une vision globale du marché gérant les forces productives. Cette vision nous apparaît grandement problématique : la soumission des forces sociales au concept de marché occasionne des injustices et inégalités qui n'ont fait que croître au cours des dernières années. La solution à une telle situation critique ne passe pas par l'approfondissement de la marchandisation du travail, mais plutôt par une revalorisation collective de celui-ci.

Dans la même lignée, le *Pacte pour l'emploi* approfondit son enlèvement idéologique en faisant reposer uniquement sur les entreprises privées toutes les initiatives de dynamisation du travail. Le développement économique des prochaines années ne saurait reposer sur les entreprises privées sans reproduire une situation extrêmement critique en matière de pauvreté et d'activité sociale. Les entreprises se voient déjà trop valorisées par les politiques économiques et fiscales actuelles; il est plus que temps de se tourner vers des initiatives publiques et communautaires afin de relancer le développement économique du Québec.

Finalement, la volonté de réduire le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale nous apparaît grandement problématique. Les conditions précaires d'une grande part de la population et la dégradation de celles-ci en fonction du contexte économique difficile nous portent à croire qu'un gouvernement responsable devrait plutôt se concentrer sur la solidification des politiques d'aide sociale de manière à se solidariser des individus précarisés. À ce titre, certaines propositions concernant une modification de la fiscalité pour les moins nanti-e-s nous semblent intéressantes, bien qu'elles n'aillent pas assez loin en la matière et qu'elles ne touchent pas le cœur du problème, c'est-à-dire l'absence d'une véritable fiscalité progressive ainsi que la contribution des entreprises privées aux finances publiques.

En matière d'éducation, le *Pacte pour l'emploi* souscrit à une logique destructrice venant réduire l'éducation à une formation de main-d'œuvre soumise aux diktats du marché du travail. En mettant l'accent sur la formation au détriment de l'éducation en général, le *Pacte pour l'emploi* réduit le système éducatif québécois à un vaste réseau de formation de la main-d'œuvre. Nous considérons que l'éducation ne vise qu'en partie à former les travailleurs et travailleuses de demain : sa mission est bien plus vaste, puisqu'il s'agit de permettre l'avènement de citoyens et citoyennes informé-e-s et critiques qui seront aptes à prendre en charge les responsabilités démocratiques émanant de la vie en société. Cette vision élargie de l'éducation,

comprenant celle-ci comme une activité fondamentale du développement humain, englobe le travail, mais vient aussi dépasser largement celui-ci. L'arrimage des programmes d'éducation au marché ne viendra qu'occasionner une spécialisation néfaste des connaissances autour d'aspects réduits de l'activité économique, la fonctionnalisation de l'activité sociale au profit de l'économie capitaliste, bref, la transformation des individus en ressources humaines soumises aux diktats du marché. Nous considérons que l'éducation publique ne doit pas servir à la formation d'un capital humain, mais plutôt au développement de l'ensemble des capacités intellectuelles et physiques des individus, en lien avec les besoins de l'ensemble de la société.

À ce titre, les mesures de conciliation travail/études nous inquiètent grandement. La conciliation travail/études est déjà assez difficile, toute modification venant permettre une augmentation du temps de travail se ferait au détriment du temps d'études. Non seulement le temps de travail des étudiants et étudiantes a considérablement augmenté depuis le début des années 1980, ce qui a de nombreux impacts sur l'éducation en général, mais cette augmentation s'est aussi faite au détriment de la participation sociale des individus aux études. En effet, plus les étudiants et étudiantes travaillent, moins ils et elles ont de temps à consacrer à leurs études, mais aussi à l'ensemble des activités d'implication sociale leur permettant de faire avancer leur réflexion et de mettre en pratique leurs apprentissages pour l'avancement de l'ensemble de la collectivité. Si certaines entreprises souhaitent lier davantage la formation de leur main-d'œuvre à leurs besoins économiques immédiats, celles-ci doivent assumer les coûts d'une telle formation, puisqu'elles seront les seules à en bénéficier.

\* Propositions :

- Réduction barrière à accessibilité (gratuité scolaire) pour permettre formation main-d'œuvre, mais surtout citoyens et citoyennes qui pourront prendre en charge démocratiquement de telles problématiques;
- Développer initiative démocratique;
- Pas compétence au travail, mais en général;
- Pourquoi ne pas orienter vers la création de coopératives?;
- Amélioration de la qualité de l'éducation, non pas arrimée au marché du travail, mais optique sociale, amélioration globale pour impacts dépassant le travail;
- Mesures de réduction du temps de travail pour allier études et implication sociale;
- Augmenter prestations aide sociale et alléger conditions d'attribution
- Fiscalité modifiée;
- Véritables mesures progressives

## Annexe 2

Coalition contre la répression et les abus policiers  
1462 Amherst  
Montréal, Qc  
H2L 3L3  
<http://lacrap.org>

Montréal, le mercredi 4 mars 2009

### **Objet : Demande d'appui de la part de la famille Villanueva**

Bonjour,

Par la présente, je sollicite votre appui à nos demandes concernant l'enquête du coroner qui se tiendra à partir du 25 mai prochain relativement à la mort de mon fils le plus jeune, Fredy Villanueva.

Fredy n'était âgé que de 18 ans lorsqu'il a perdu la vie à la suite d'une intervention policière dans l'arrondissement de Montréal-Nord, le 9 août 2008. Les balles tirées par la police ce jour-là ont aussi blessées deux autres jeunes hommes, soit Denis Méas, 18 ans, et Jeffrey Sagor Métellus, 21 ans. Cet événement tragique suscita un profond sentiment d'injustice chez la population de Montréal-Nord et d'ailleurs.

Quatre mois plus tard, les autorités annonçaient qu'aucune accusation ne serait retenue contre les policiers pour la mort de Fredy et les blessures de Denis et de Jeffrey. Au même moment, le ministre de la Sécurité publique, Jacques Dupuis, s'engagea à faire toute la lumière sur les circonstances entourant la mort de Fredy en ordonnant la tenue d'une enquête publique présidée par le coroner ad hoc Robert Sansfaçon. Nous nous sommes alors fait promettre que l'État québécois assumerait nos frais de représentation légale lors de cette enquête publique, mais aussi ceux de Denis et de Jeffrey.

Malheureusement, le ministère de la Sécurité publique tente de revenir sur son engagement. Désormais, il ne se dit prêt qu'à payer les services d'une personne de soutien uniquement pour notre famille. De plus, cette offre d'assistance légale se limitera à seulement une partie de la durée de l'enquête, soit quatre journées d'audition.

Pourtant, les droits de Denis et de Jeffrey seront clairement en péril lorsque ceux-ci seront contraints de témoigner à l'enquête. En effet, le risque d'auto-incrimination qu'ils courent en témoignant est réel, rendant ainsi nécessaire que l'État leur fournisse les services d'un avocat.

De plus, le déséquilibre au niveau de la représentation légale sera exacerbé par la présence de six avocats chevronnés qui défendront les intérêts des policiers lors de l'enquête. Il est évident que ces avocats

feront tout ce qui est en leur pouvoir pour attaquer la crédibilité des témoignages qui seront défavorables aux intérêts de leurs clients, soit les policiers, leur syndicat et leur employeur, la Ville de Montréal.

Ce n'est pas en instaurant une justice à deux vitesses que le gouvernement parviendra à apaiser les tensions qui continuent à prévaloir jusqu'à ce jour dans l'arrondissement de Montréal-Nord. En fait, c'est la confiance même du public à l'égard de l'administration de la justice qui est aujourd'hui en jeu.

Le gouvernement québécois doit respecter la parole qu'il nous a donné. Il en va de la crédibilité même de l'enquête du coroner sur la mort de Fredy. Si les personnes les plus directement concernées n'ont plus confiance, cette enquête publique perd alors tout son sens.

Si le gouvernement est sincère lorsqu'il dit souhaiter que l'enquête du coroner apporte des réponses crédibles aux questions que nous nous posons au sujet de l'intervention policière du 9 août 2008, alors il doit joindre la parole à l'acte et fournir aux familles des victimes des moyens équivalents à ceux des policiers.

Compte tenu de l'importance des enjeux pour la société québécoise et considérant la manière pour le moins discutable que le ministère de la Sécurité publique a géré ce dossier, nous croyons que le temps est venu que le premier ministre du Québec, Jean Charest, se prononce clairement à l'égard de nos demandes.

Nous avons besoin de votre appui. Vous pouvez faire une différence aujourd'hui en écrivant au premier ministre Charest.

Merci,

---

Lilian Villanueva,  
mère de Fredy Villanueva

**IMPORTANT** : Votre lettre d'appui doit s'adresser au premier ministre Jean Charest mais être envoyée directement à la Coalition, dont les coordonnées figurent en haut de la page précédente. La Coalition acheminera ensuite toutes les lettres d'appui en liasse au bureau du premier ministre. Pour de plus amples informations sur cette campagne d'appui, n'hésitez pas à contacter la Coalition : [coalitioncrap@hotmail.fr](mailto:coalitioncrap@hotmail.fr)